PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 janvier 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 15h00

CONVOCATION DU 6 janvier 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Jean-Baptiste GASTINNE, Jean Pierre OLLIVIER, Quentin SCHOUMACHER, Cédric ANGOUJART, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Jean Baptiste GASTINNE Augustin Bœuf à Quentin SCHUMACHER Franck SENANT à Cédric ANGOUJART

2025-006

Délibération 2025- 06 Avenant au contrat de la directrice

Vu la délibération 2024-007 de Nomination de la directrice
Les deux articles 5 et 6 du contrat de la directrice peuvent être sujet à des interprétations différentes. Sur les conseils de la trésorerie, pour éviter une confusion et une contradiction entre ces deux articles, il convient de modifier le contrat de la directrice par un avenant. Cet avenant permettra à la directrice de bénéficier de la prime de fin d'année. Il prendra la forme suivante
Avenant N° 1 au contrat
Article 5 alinéa 2 , « toutes primes » est supprimé
Article 6 alinéa 2, « des primes » est ajouté.

Le conseil d'administration décide :
Qu'il convient de modifier le contrat de la directrice par un avenant. Cet avenant permettra à la directrice de bénéficier de la prime de fin d'année.
.
Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 8 février 2025 après réception Préfecture le 7 février 2025

Publication le 8 février 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024